



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1555**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1555 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1545 VISANT À IMPOSER ET À PRÉLEVER UNE TAXE ET UNE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 20 avril 2020.

L'objet de ce règlement est de reporter la date du deuxième versement des taxes foncières et compensation pour services municipaux au 29 juin 2020.

L'objet de ce règlement est également de modifier les taux d'intérêts et pénalités.

Cette mesure vise à soutenir les contribuables de la Ville de Westmount en cette période de pandémie.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 23 avril 2020.

Andrew Brownstein
Greffier de la ville